

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00854

Numéro SIREN : 901 061 069

Nom ou dénomination : AALIYA CAR 'S

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 5311

AALIYA CAR 'S

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : 3 PI De L Arlequin 13800 Istres

901061069 R.C.S. Salon-de-provence

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29/09/2022

Le 29/09/2022,

à 15 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président par lettre simple.

Sont présents ou représentés :

- Youns OUAZMAN, propriétaire de 450 actions,

ci : 450 actions,

- NAJATE TIYNT, propriétaire de 50 actions,

ci : 50 actions,

Soit un total de : 500 actions.

Les associés présents ou représentés possèdent les 500 actions composant le capital social, soit plus du tiers des droits des actions ayant droit de vote.

L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Youns OUAZMAN, préside la réunion.

Le commissaire aux comptes assiste également à la réunion.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des associés et du commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du liquidateur,
- Approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition du solde de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de liquidation,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport du liquidateur. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur le rapport du liquidateur, approuve l'ensemble des opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation faisant ressortir un solde positif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que le solde positif de liquidation permet un remboursement des apports. Le liquidateur a tous pouvoirs pour procéder au remboursement des apports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence des décisions qui précèdent, constate que les opérations de liquidation sont achevées et prononce la clôture définitive de liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée générale, donne quitus au liquidateur, sous réserve des opérations de partage des présentes décisions, et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

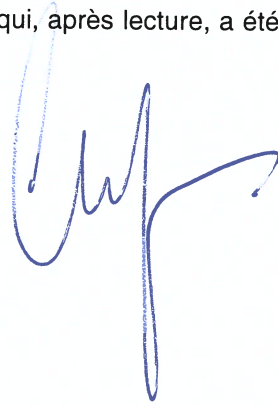
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Youns OUAZMAN



NAJATE TIYNT



AALIYA CAR 'S

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : 3 PI De L Arlequin 13800 Istres

901061069 R.C.S. Salon-de-provence

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ABSENCE D'ACTIVITE ET D'ETABLISSEMENT DE COMPTES DE LIQUIDATION

Je soussigné(e) Youns Ouazman, demeurant 3 Place De L'arlequin 13800 Istres, agissant en qualité de liquidateur de la société AALIYA CAR 'S, au capital de 500 euros, domiciliée au sis 3 PI De L Arlequin 13800 Istres, et immatriculée sous le numéro 901061069 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-provence,

Atteste sur l'honneur que :

Les comptes de la société AALIYA CAR 'S n'ont enregistré aucune activité depuis sa création,

ET

Les associés, par décision du 29/09/2022 prononçant la liquidation de la société sus-visée, ont constaté le défaut d'établissement de comptes de liquidation du fait de l'absence d'exercice comptable.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Istres ,

Le 29/09/2022

Youns Ouazman

